



Nature et Patrimoine Centre Bretagne

**PREFECTURE DU MORBIHAN
10bis place du Général De Gaulle
BP 501
56019 VANNES CEDEX**

Plouray, le 20 octobre 2011

A l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : Carrière de Guernambigot, Le Saint (56110)

Monsieur le Préfet,

Des riverains proches de la Carrière Rouzic sise à Guernambigot sur la commune de Le Saint viennent d'attirer notre attention sur des problèmes récurrents de son fonctionnement.

Depuis le mois de novembre 2010, date à laquelle cette carrière a été rachetée par le Groupe Pigeon, le front de taille, qui a une largeur de 40 mètres environ, a reculé d'environ 20 mètres sur une hauteur de 8 mètres, équivalant à environ 6400 m³ de matériau extrait.

La densité du granit étant de 2,5, cela correspond à un total de 16.000 tonnes extraites sur moins d'un an ; or, l'autorisation en cours telle que réglementée par l'arrêté préfectoral du 06 12 1990 est de 4.000 tonnes / an. Le Groupe Pigeon a donc extrait 4 fois le volume autorisé.

De plus, il a été observé l'arrivée sur la carrière de camions chargés de déchets de goudron, de bitume, béton et de plastiques, camions qui sont ensuite repartis sans leurs chargements.

Plusieurs courriers ont déjà été adressés à l'exploitant ainsi qu'aux services de l'Etat tant par des riverains que par l'association « Préservons Notre Cadre De Vie » durant cette période pour signaler de nombreux dysfonctionnements mais ils sont tous restés sans réponse et n'ont jamais été suivis d'effet.

Nous vous demandons donc aujourd'hui, expressément, de mettre tout en œuvre pour que ces pratiques soient constatées et que toutes les mesures soient prises pour y remédier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations,

pour le Bureau

Magali Diennet
Présidente